COMMUNE
DE NYONS

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20241106-DEL2024-11-91-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 5
Date de la convocation : 31 octobre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SIX NOVEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :
M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à Mme Odile PILOZ
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Absents n'ayant pas donné pouvoir : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Anne TAILLEUX

Est désignée comme Secrétaire de séance : Mme Nadia MACIPÉ

2024-11-91 / AFFAIRES SCOLAIRES
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE POUR DES SEANCES DE RATTRAPAGE D'INITIATION MUSICALE DES ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE DE SAUVE

RAPPORTEUSE : Mme Aurélie LOUPIAS

La Ville de NYONS attache une importance à la place de la culture à l'école et finance chaque année des interventions de l'école de musique de Nyons dans les écoles publiques élémentaires de Meyne et Sauve afin de faire bénéficier les élèves de tous les niveaux d'une initiation musicale.

Par délibération du 12 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec l'école de musique de Nyons pour une initiation musicale des élèves de l'école maternelle de Sauve pour l'année 2023-2024.

Cinq séances n'ayant pu être assurées l'année dernière, il est proposé de les rattraper comme suit :

- 1 h 75 par semaine, le vendredi à l'Ecole Maternelle de Sauve : 5 interventions soit 8,75 heures.

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **420,00 €** (quatre cent-vingt euros).

La participation de la Commune sera versée à réception de la facture correspondante en janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif de la Ville.

Nadia MACIPÉ
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS

MAIRIE DE NYONS (DROME)